



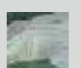


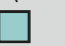
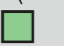
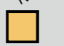


K. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS

FIGURE 99 : CARTE DES IMPACTS PAYSAGERS 1/2

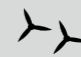
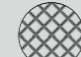







PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES


-  Éoliennes projetées
-  Aire immédiate : entre 3 et 4,5 km
-  Aire rapprochée : entre 9,5 et 13 km
-  Aire éloignée : entre 20 et 24,5 km
-  Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

				
Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien (Uniquement construit ou accordé)
-  Perception des unités paysagères (UP)
-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique

 Points de photomontage

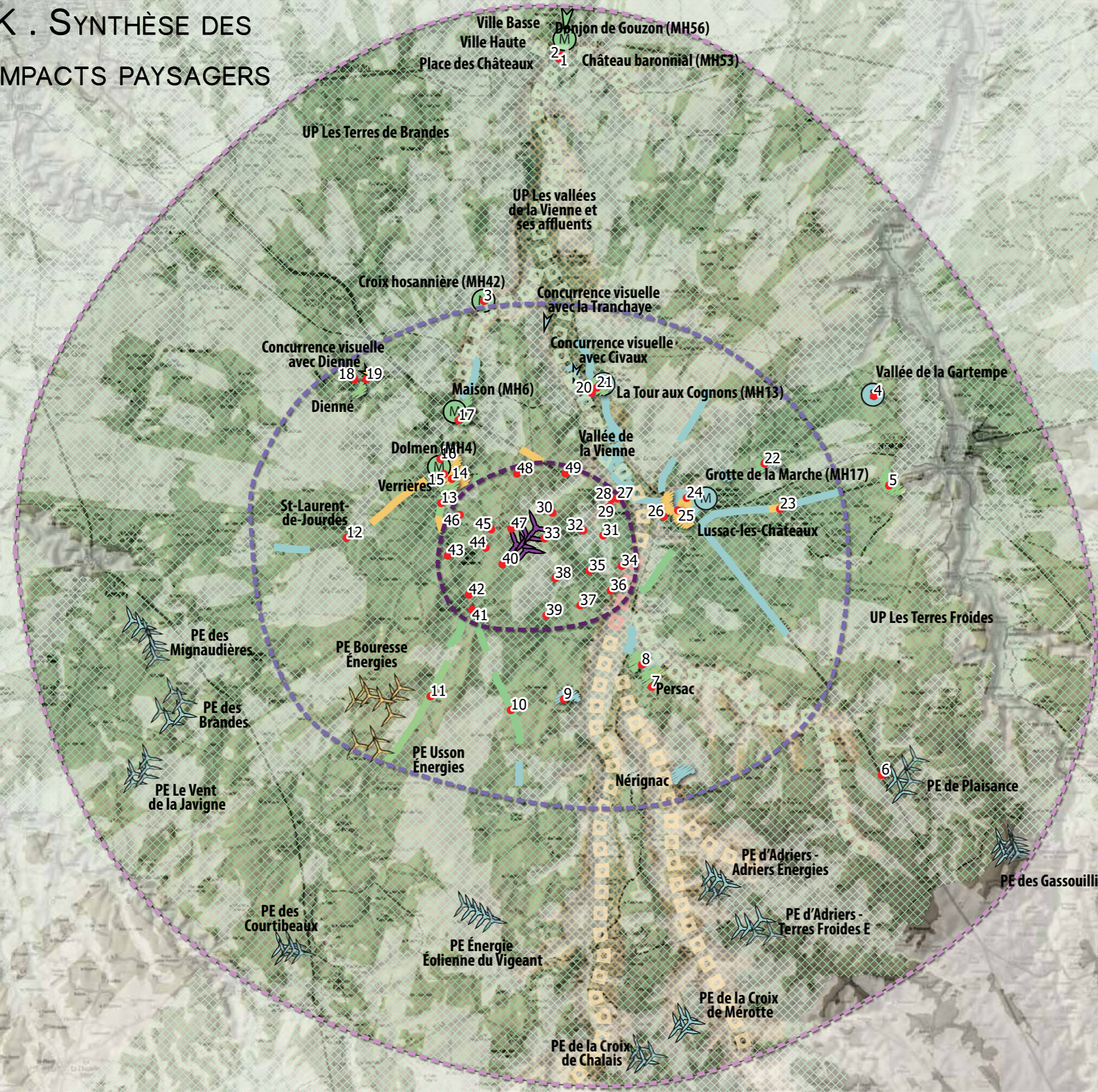

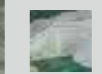


FIGURE 100 : CARTE DES IMPACTS PAYSAGERS 2/2

PROJET ÉOLIEN DE MAZEROLLES

 Éoliennes projetées

 Aire immédiate







 Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique
-  Points de photomontage



L . CONCLUSION

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2017 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire, à savoir :

- Un paysage de plateau agricole avec une sensibilité jugée de nulle à modérée vis-à-vis de l'éolien et un territoire cartographié comme favorable sous conditions au développement éolien.
- Un paysage ponctué de forêts et de boisements qui diminuent la prégnance du projet

• Un maillage routier où les perceptions visuelles varient selon la végétation et le relief. Des perceptions plus profondes ont été relevées à proximité de la vallée de la Vienne

• Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielle avec des monuments historiques ou des sites protégés dont la sensibilité a été jugée très faible à modérée concernant :

- > le donjon de Gouzon à Chauvigny
- > le château baronnial à Chauvigny
- > l'église Saint-Pierre à Chauvigny
- > la croix hosannière à Chauvigny
- > la vallée et les rives de la Gartempe
- > le dolmen de Verrières
- > une maison à Lhonnaizé
- > la tour aux Cognons à Civaux
- > la grotte de la Marche à Lussac-les-Châteaux
- > l'église Saint Romain à Mazerolles
- > l'église de Bouresse

• En raison de la multiplicité des lieux de vie, des sensibilités majeures (jugées de modérée à très forte) ont été relevées dans les aires rapprochée et immédiate, notamment pour les bourgs suivants (sans ordre de priorité) : Verrières, Dienné (concurrence visuelle avec la silhouette de bourg), Lussac-les-Châteaux, Mazerolles, hameau de la Tuilerie, hameau du Petiaux, hameau la Contrie, hameau de Fontrapé, hameau de la Gaudinière, Gouex, hameau de Pierre Taillée, hameau de Boucrau, hameau de Chez Bourleau, hameau des Ibaudières, hameau de Fontmorin, hameau de Chez Poineau, hameau de la Carte, Bouresse, hameau de Fan, hameau du Coudret, hameau des Remiers, hameau de la Dive, hameau de Chez Baussais, hameau de Chanteloup, hameau des Grandes Loges et hameau de Fonliasmes . Il y a un risque important de modification du paysage quotidien.

Puis, l'analyse des impacts a permis d'évaluer et de quantifier l'effet réel du projet éolien de Mazerolles sur ces enjeux :

- Une aire de visibilité réduite depuis l'aire d'étude éloignée ; inscrit au cœur d'un paysage où les parcs éoliens sont nombreux, le projet de Mazerolles ne perturbe pas significativement l'appréciation du paysage. Le projet constitue, néanmoins, un renforcement du motif éolien.
- Une appréciation globale du paysage peu modifiée depuis les axes routiers du fait de la présence de nombreux boisements qui atténuent l'impact du projet.
- Des impacts uniquement qualifiés de très faibles à modérées ont été relevés sur le patrimoine protégé au sein de l'ensemble des aires. Un seul monument possédant un impact modéré se situe dans l'aire rapprochée : il s'agit du dolmen de Verrières.
- Un projet à l'échelle du paysage avec une géométrie lisible sur la plupart des séquences paysagères.
- Localement, une modification de l'appréciation du paysage quotidien des riverains par l'introduction du projet.

Le projet éolien de Mazerolles est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement afin d'éviter, puis de réduire, l'impact brut du projet. Des mesures, proportionnées au niveau des impacts ont ensuite été proposées, concourant à l'appropriation du projet par les riverains.

M. TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Un parc photovoltaïque est présent aux abords de la carrière du Vigeant.....	19	Photo 44 : Illustration de l'arbre remarquable du domaine de Puirajoux (pin parasol).....	73
Photo 2 : Vue ouverte et dégagée sur la vallée de la Vienne depuis la D112.....	19	Photo 45 : Vue tronquée par les bois depuis la véloroute au niveau de Civaux.....	76
Photo 3 : Perception filtrée sur la Vienne depuis la D951 à Chauvigny.....	19	Photo 46 : Vue tronquée par la végétation sur les versants de la Grande Blourde depuis le GR48.....	76
Photo 4 : Parcelles agricoles délimitées par le Bois des Cartes en arrière plan.....	26	Photo 47 : La ligne TER Poitiers-Limoges est bordée de part et d'autre d'une végétation épaisse qui ferme les vues en direction du projet.....	76
Photo 5 : Champ de tournesol au nord de Dienné.....	26	Photo 48 : Depuis la N147, les percées dans l'alignement d'arbre créent des fenêtres visuelles en direction du site d'étude ; celles-ci sont cependant tronquées par les boisements en arrière-plan.....	77
Photo 6 : Depuis la D727, vue sur des parcelles cultivées à l'ouest des carrières de Sillars.....	27	Photo 49 : Une élévation du relief au niveau du croisement entre la D116 et de la D727 permet des vues tronquées par les boisements en direction de la ZIP.....	77
Photo 7 : Vue sur des prairies délimitées par des haies bocagères à l'est de Lussac-les-Châteaux.....	27	Photo 50 : La N147 est ponctuée de vues partielles en direction du site d'implantation potentiel entre les différents boisements.....	77
Photo 8 : Plaine alluviale depuis la sortie du village de Loubressac.....	28	Photo 51 : Depuis la D8 une séquence offre des vues filtrées sur le projet.....	78
Photo 9 : Centrale nucléaire de Civaux visible depuis le fond de la vallée de la Vienne.....	28	Photo 52 : Bien que la ZIP surplombe la vallée de la Vienne, les vues en direction du projet sont tronquées par la végétation sur les versants depuis la D749.....	78
Photo 10 : Versant boisé de la vallée de La Gartempe se dessinant en arrière plan.....	29	Photo 53 : Depuis la D13 la vue est ouverte en direction du projet ; la ZIP surplombe la ligne boisée à l'horizon.....	78
Photo 11 : La Gartempe.....	29	Photo 58 : Depuis l'entrée du village de Persac, la ZIP est perceptible sur le versant opposé de la vallée de la Vienne.....	83
Photo 12 : La Gartempe traverse la ville.....	30	Photo 56 : La ZIP surplombe les boisements à l'horizon depuis la frange ouest de Persac.....	83
Photo 13 : La ville contient un nombre important de monuments historiques, un SPR et un site classé.....	30	Photo 54 : Depuis la frange est de Lussac-les-Châteaux, le site d'implantation potentiel situé sur le versant opposé de la Vallée de la Vienne est filtré par la végétation épaisse du plateau.....	83
Photo 14 : Parc éolien des Terres Froides depuis les abords de la D729.....	35	Photo 55 : Au cœur du village de Persac, la sensibilité est très faible, la ZIP étant tronquée et filtrée par la végétation.....	83
Photo 15 : Parc éolien Saint Secondin Énergies depuis la D727.....	35	Photo 57 : Depuis cette intersection dans le centre-bourg de Lussac-les-Châteaux, les vues en direction de la ZIP sont filtrées par la végétation.....	83
Photo 16 : Parc éolien d'Adriers, vu depuis la D10.....	37	Photo 59 : Les vues vers la ZIP sont filtrées et tronquées par la végétation depuis la frange sud de Lussac-les-Châteaux.....	83
Photo 17 : Vue filtrée par les boisements en direction de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis le cimetière.....	43	Photo 64 : Depuis le centre de Verrières, des vues vers le projet sont possibles ponctuellement mais le site d'implantation potentiel sera tronqué par la trame bâtie et la végétation du village.....	85
Photo 18 : L'éloignement de ce point de vue engendre une vue tronquée par le relief et les boisements.....	43	Photo 65 : Depuis la sortie est de Verrières, les vues en direction du projet sont tronquées par les bois.....	85
Photo 19 : Vue tronquée par le relief depuis les escaliers à l'entrée du donjon.....	44	Photo 61 : Depuis la frange est de Lhommaizé, le site d'implantation potentiel est filtré par la végétation.....	85
Photo 20 : Vue masquée par la végétation et les habitations.....	45	Photo 63 : Depuis la frange pavillonnaire au nord de Lhommaizé, la ZIP est tronquée par les bois.....	85
Photo 21 : Le Château baronial ou des Évêques de Poitiers depuis le site classé de la Place des Châteaux.....	52	Photo 62 : Depuis la frange nord-ouest de Queaux, la vue vers le projet est filtrée par les résidus bocagers.....	85
Photo 22 : Vue sur le site inscrit de la Ville Basse depuis l'entrée ouest de Chauvigny.....	52	Photo 60 : Depuis la frange ouest de Saint-Laurent-de-Jourdes, la ZIP est tronquée par les trames bâtie et végétale du village.....	85
Photo 23 : Vue ouverte sur la vallée depuis le site classé de La Place des Châteaux. La ZIP est très peu perceptible compte tenu de son éloignement et la présence de boisements sur la ligne d'horizon.....	53	Photo 66 : Depuis la frange nord de Civaux, la vue vers le projet est fermée par les boisements présents sur le versant ouest de la vallée ; il n'y a donc pas de covisibilité avec la silhouette de bourg.....	87
Photo 24 : Site inscrit de la Place des Châteaux.....	53	Photo 67 : Les boisements ferment également la vue depuis la frange sud-ouest de Civaux.....	87
Photo 25 : Vue depuis le site inscrit de la Ville Basse (rebord du promontoire) ; comme pour la Place des Châteaux, la ZIP est très peu prégnante du fait de son éloignement.....	53	Photo 70 : Depuis l'entrée du village Le Pont, les vues en direction de la zone d'implantation du projet sont fermées par la ripisylve.....	87
Photo 26 : Cimetière de Saint-Pierre-Les-Églises.....	54	Photo 68 : Depuis les abords du parc animalier la Planète des Crocodiles, la ZIP apparaît tronquée par les boisements ; il y a donc une très faible covisibilité avec la silhouette de Civaux.....	87
Photo 27 : Vue fermée par les boisements.....	54	Photo 69 : Il existe une très faible covisibilité entre la silhouette de la Tranchaye et la ZIP qui surplombe les boisements à l'horizon.....	87
Photo 28 : Vue fermée par le bâti.....	55	Photo 71 : Depuis la frange ouest de Dienné, les vues vers la ZIP sont fermées par la forêt de Verrières.....	89
Photo 29 : Vue fermée par le relief.....	55	Photo 72 : Depuis la D143, il existe une covisibilité très faible entre la silhouette de Dienné et le site d'implantation potentiel.....	89
Photo 30 : Vue fermée par le bâti depuis le vieux pont.....	55	Photo 75 : Depuis la frange nord de Dienné, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes.....	89
Photo 31 : Vue tronquée par les boisements depuis les Brandes du Plateau.....	57	Photo 73 : Depuis la frange ouest de Sillars, une vue partielle vers la ZIP est possible entre les boisements.....	89
Photo 32 : Les vues depuis la Gartempe sont fermées par les boisements.....	57	Photo 74 : Depuis la sortie à l'ouest de Sillars, les vues en direction du site d'étude (dans l'axe de la route) sont partielles.....	89
Photo 33 : Entrée de la cité de l'Écrit et des métiers du livre.....	63	Photo 76 : Depuis la frange nord de Nérignac, les vues vers le site potentiel sont filtrées par la végétation.....	89
Photo 34 : Hôtel Dieu, partiellement Classé-Inscrit.....	63	Photo 77 : Vue tronquée par le bâti et la végétation du village.....	95
Photo 35 : Depuis le Vieux Pont, vue sur l'Église Notre-Dame.....	63	Photo 78 : Le site d'implantation potentiel est filtré par la végétation.....	95
Photo 36 : Place de la mairie.....	63	Photo 79 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis les abords du monument.....	96
Photo 37 : Montmorillon, ville traversée par La Gartempe.....	63	Photo 80 : Vue tronquée par les boisements depuis les abords de la Tour aux Cognons.....	96
Photo 38 : Extérieur, peinture murale et vue depuis la cour du site UNESCO, Abbaye Saint-Savin-sur-Gartempe et vallée des Fresques.....	65	Photo 81 : Vue filtrée par la végétation depuis le surplomb où se trouve la grotte.....	97
Photo 39 : Vue sur la vallée de la Vienne depuis la D11.....	71	Photo 82 : Vue masquée par la végétation depuis l'ancienne extrémité sud du pont-levis.....	97
Photo 40 : Vue sur des champs d'oléagineux depuis la D13 : le Bois des Cartes délimite la profondeur du champ visuel.....	71	Photo 83 : Vue fermée par le relief et le boisement depuis l'Ermitage.....	98
Photo 41 : Boisements le long de la Vienne limitant les perceptions visuelles depuis les berges.....	72	Photo 84 : Vue en direction du bosquet dans lequel se trouve le monument.....	98
Photo 42 : La densité des boisements sur le versant ouest de la Vienne limite les perceptions en direction de la ZIP depuis les plateaux.....	72		
Photo 43 : Vue ouverte depuis les plateaux au nord-ouest de la ZIP.....	72		

Photo 85 : Vue en direction de la ZIP masquée par la trame végétale et bâtie du village	99	Photo 125 : Vue ouverte et dégagée en direction du projet depuis le hameau de La Gaudinière.....	126
Photo 87 : Depuis la D727, la ZIP surplombe la ripisylve du ruisseau du Goberté.....	105	Photo 126 : La partie nord des Ibaudières est située à l'orée de la Forêt de Goux, ce qui ne permet pas assez de recul pour distinguer l'ensemble de la ZIP depuis les habitations.....	126
Photo 88 : Le site d'étude domine le vallon de la Dive depuis la D8.....	105	Photo 127 : Depuis Les Logettes, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes ; il y a un risque potentiel d'effet de miniaturisation de la Forêt de Goux et un risque d'encerclement visuel du hameau.....	126
Photo 86 : Vue en direction de la ZIP depuis le hameau de la Gaudinière ; les masses végétales présentes le long des routes accompagnent les légères ondulations du plateau.....	105	Photo 128 : La vue est dégagée en direction de la ZIP depuis le hameau de la Carte ; il y a un risque potentiel d'effet de miniaturisation des résidus bocagers.....	127
Photo 89 : Vue ouverte en direction du projet depuis la D31 ; la ligne électrique est un marqueur fort de cette section de route	110	Photo 129 : Le projet s'inscrit en arrière-plan des habitations du hameau du Coudret, depuis les abords la vue est ouverte en direction du projet ; il y a un risque d'effet d'écrasement et/ou de miniaturisation des structures bâties.....	127
Photo 90 : Vue tronquée sur le projet ; il y a un risque potentiel de miniaturisation et/ou d'écrasement de la forêt de Goux et du vallon du ruisseau de Goberté.....	110	Photo 130 : Le hameau des Remiers est localisé dans un bois qui filtre les vues en direction de la ZIP ; toutefois, très proche, cette dernière pourra être visible, avec un risque potentiel d'effet de miniaturisation des structures paysagères.....	127
Photo 91 : Vue tronquée en direction du projet par les boisements depuis le sentier de randonnée du Goberté ; il y a un risque potentiel de miniaturisation de ce linéaire boisé.....	110	Photo 131 : Vue tronquée et filtrée par les trames bâties et végétales du village depuis le parvis de l'église de Mazerolles.....	132
Photo 92 : Vue ouverte en direction du projet depuis la N147.....	111	Photo 132 : Vue filtrée par la végétation des espaces privatifs en direction du projet depuis les abords de l'église.....	132
Photo 93 : Depuis la D31, autour de laquelle se déploie le site d'étude, les vues sont ouvertes en direction de la vallée de la Vienne.....	111	Photo 133 : Vue fermée par le relief et les boisements depuis le Donjon de la Rigaudière.....	133
Photo 94 : La vue est tronquée en direction du projet depuis la D727, à proximité des carrières de Mazerolles.....	111	Photo 134 : Depuis le centre-bourg de Mazerolles, une covisibilité est possible entre le clocher de l'église Saint-Romain et le site d'étude.....	133
Photo 95 : La ZIP se dresse au dessus du bois depuis le croisement entre la D8 et une route reliant les hameaux ; il y a risque de miniaturisation 112	112		
Photo 96 : Depuis la D727 à l'est de Bouresse, la vue est ouverte sur le plateau agricole en direction du site d'implantation potentiel.....	112		
Photo 97 : Vue tronquée en direction du projet par les boisements qui marquent l'horizon depuis la D13.....	112		
Photo 98 : Vue en partie masquée par la ripisylve du ruisseau de Goberté depuis l'entrée de Mazerolles.....	116		
Photo 100 : Vue partielle en direction du projet depuis les jeux pour enfants au cœur du village de Mazerolles.....	116		
Photo 99 : Vue tronquée par la végétation à la sortie de Mazerolles.....	116		
Photo 101 : Vue partielle en direction du projet depuis l'entrée sud-ouest de Bouresse ; la trame bâtie tronque et masque une partie de la ZIP.....	117		
Photo 103 : Depuis la frange est du village, la vue vers le site étudié est tronquée par les bâtiments commerciaux et la végétation à la sortie du village.....	117		
Photo 102 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale du hameau des Moineaux en direction du projet depuis La Planche au nord-ouest de Bouresse.....	117		
Photo 104 : Vue fermée par le relief depuis l'entrée sud de Goux.....	118		
Photo 106 : Les vues en direction de la ZIP sont tronquées par les résidus bocagers des parcelles agricoles.....	118		
Photo 105 : Vue fermée par le relief depuis le cœur de Goux.....	118		
Photo 107 : Vue tronquée par la trame bâtie et végétale de la frange ouest des Bordes.....	119		
Photo 109 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la sortie ouest des Bordes.....	119		
Photo 108 : Les vues en direction du site d'implantation potentiel sont partielles et tronquées par les boisements depuis le centre du village.....	119		
Photo 110 : Malgré les masses végétales plantées autour de l'habitation, les vues en sortie de Saint-Léonard sont ouvertes sur le site du projet 122	122		
Photo 111 : Vue tronquée par les boisements en direction du projet ; il y a un risque d'effet de miniaturisation de la perception de ceux-ci.....	122		
Photo 112 : Vue tronquée par les masses végétales en direction du projet depuis le hameau ; il y a un risque potentiel de miniaturisation de ces structures paysagères.....	122		
Photo 113 : La ZIP surplombe le versant opposé du vallon du ruisseau de Goberté depuis le hameau Chez Bourlot ; il y a un risque d'effet d'écrasement de cette structure paysagère.....	123		
Photo 115 : Les vues sont ouvertes ou filtrées par la végétation du hameau depuis Pierre Taillée.....	123		
Photo 117 : Depuis les Gillardières, la proximité des boisements réduit la sensibilité du hameau vis-à-vis du site d'implantation potentiel.....	123		
Photo 114 : Depuis Fontmorin, les vues en direction du site d'étude sont ouvertes ou filtrées par les masses végétales.....	123		
Photo 116 : Depuis le hameau de Lavau, une ouverture dans les boisements crée des vues en direction de La Babinotière et de la ZIP en arrière-plan ; il y a un risque d'effet d'écrasement de la structure bâtie du second hameau.....	123		
Photo 118 : Vue ouverte sur le site d'implantation potentiel depuis le hameau Chez Baussais.....	123		
Photo 119 : Depuis Chanteloup, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes ou filtrées par la végétation.....	124		
Photo 120 : La vue est ouverte et dégagée en direction du site d'étude depuis Villeneuve ; il y a un risque de saturation visuelle.....	124		
Photo 121 : Le site d'étude est situé en arrière-plan du hameau, il y a donc un risque d'effet de miniaturisation de celui-ci.....	124		
Photo 122 : Fontrapé est un hameau encerclé par le site d'implantation potentiel ; le risque d'effet d'écrasement de sa trame bâtie est très élevé 125	125		
Photo 123 : Vue ouverte sur le site d'étude ; il y a un risque d'effet d'écrasement ou de miniaturisation de la vallée de la Vienne.....	125		
Photo 124 : Le hameau de La Contrie est à proximité immédiate de la ZIP ; il y a un risque d'effet d'écrasement de la trame bâtie.....	125		

N . TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation géographique 1/3	10	Figure 45 : Carte de l'aire d'étude rapprochée	68
Figure 2 : Carte de localisation géographique , localisation du projet sur les départements limitrophes 2/3.....	10	Figure 46 : Carte du relief et de l'hydrographie.....	70
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3	10	Figure 47 : Carte des axes de déplacement.....	74
Figure 4 : Imbrication des aires d'étude.....	11	Figure 49 : Localisation de l'aire d'étude sur la carte du circuit de l'Eurovélo 3.....	75
Figure 5 : Carte de visibilité théorique	12	Figure 48 : Localisation de l'aire d'étude sur le Schéma National des Vélouroutes et des Voies Vertes.....	75
Figure 6 : Carte de visibilité théorique et aires d'étude.....	13	Figure 50 : Carte de la sensibilité paysagère des axes de déplacement.....	79
Figure 7 : Carte des aires d'étude.....	16	Figure 51 : Carte de la typologie d'implantation de l'habitat	80
Figure 8 : Carte du relief et de l'hydrographie.....	18	Figure 53 : Coupe de principe entre Lussac-les-Châteaux et le site d'implantation potentiel	82
Figure 9 : Localisation du projet sur la carte lithologique simplifiée (source : brgm.fr).....	19	Figure 52 : Liste des habitats de rebord de plateau dans l'aire d'étude rapprochée	82
Figure 10 : Coupe paysagère A - A' ; exagération du relief 1:3.....	21	Figure 55 : Coupe de principe entre Verrières et le site d'implantation potentiel	84
Figure 11 : Coupe paysagère B - B' ; exagération du relief 1:3.....	23	Figure 54 : Liste des habitats étagés dans l'aire d'étude rapprochée.....	84
Figure 12 : Carte des unités paysagères.....	24	Figure 56 : Coupe de principe entre Civaux et le site d'implantation potentiel.....	86
Figure 13 : Bloc diagramme des Terres de Brandes.....	26	Figure 57 : Liste des habitats de plaine alluviale dans l'aire d'étude rapprochée.....	86
Figure 14 : Bloc diagramme des Terres Froides.....	27	Figure 58 : Coupe de principe entre Dienné et le site d'implantation potentiel	88
Figure 15 : Bloc diagramme des Terres Froides.....	27	Figure 59 : Liste des habitats de plaine dans l'aire d'étude rapprochée	88
Figure 16 : Bloc diagramme de la Vallée de la Vienne.....	28	Figure 60 : Carte de la sensibilité de l'habitat.....	90
Figure 17 : Bloc diagramme de la Vallée de La Gartempe	29	Figure 61 : Carte des monuments historiques.....	92
Figure 18 : Bloc diagramme de Montmorillon.....	30	Figure 62 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée et la zone d'implantation potentielle (1/2).....	93
Figure 19 : Synthèse de la sensibilité des entités paysagères vis-à-vis du projet éolien.....	31	Figure 63 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée et la zone d'implantation potentielle (2/2).....	94
Figure 20 : Localisation du site d'implantation potentiel sur la carte des «objectifs de développement de l'éolien» issue du SRE Poitou-Charente 32	32	Figure 64 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée (1/2).....	100
Figure 21 : Localisation du site d'implantation potentiel sur la carte des «territoires emblématiques» issue du SRE Poitou-Charente.....	33	Figure 65 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée (2/2).....	101
Figure 22 : Localisation du site d'implantation potentiel sur la carte des «principales vallées» issue du SRE Poitou-Charente	33	Figure 66 : Carte de l'aire d'étude immédiate.....	102
Figure 23 : Carte de l'état de l'éolien.....	34	Figure 67 : Carte du relief.....	104
Figure 24 : Carte des interdistances entre les parcs éoliens	36	Figure 68 : Organisation du territoire.....	106
Figure 25 : Carte des monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	38	Figure 70 : Bloc-diagramme de l'aire d'étude immédiate.....	107
Figure 26 : Schématisation des principes de visibilité - covisibilité directe - covisibilité indirecte (© Couasnon).....	39	Figure 69 : Bloc diagramme de l'aire immédiate.....	107
Figure 27 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation potentielle 1/3 40	40	Figure 71 : Carte des axes de déplacement.....	108
Figure 28 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation potentielle 2/3 41	41	Figure 72 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement.....	113
Figure 29 : Liste des visibilitées pressenties entre les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et la zone d'implantation potentielle 3/3 42	42	Figure 73 : Carte de la typologie d'implantation de l'habitat	114
Figure 30 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/3.....	46	Figure 74 : Carte de la répartition des hameaux et de l'habitat isolé.....	120
Figure 31 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/3.....	47	Figure 75 : Carte de la sensibilité paysagère de l'habitat.....	128
Figure 32 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/3.....	48	Figure 76 : Carte des monuments historiques.....	130
Figure 33 : Carte des sites protégés	50	Figure 77 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.....	131
Figure 34 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	51	Figure 78 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.....	134
Figure 35 : Localisation des sites inscrits et classés de la ville de Chauvigny.....	52	Figure 79 : Carte des zones de présomption de prescription archéologique	136
Figure 36 : Localisation du site classé du cimetière de Saint-Pierre-les-Églises.....	54	Figure 80 : Localisation du projet sur la carte des «ZPPA en Poitou-Charente».....	137
Figure 37 : Localisation du site inscrit du quartier Brouard.....	55	Figure 81 : Carte des sensibilités paysagères 1/2	140
Figure 38 : Localisation du site classé de la Vallée de la Gartempe 1/2.....	56	Figure 82 : Carte des sensibilités paysagères 2/2.....	141
Figure 39 : Localisation du site classé de la Vallée de la Gartempe 2/2.....	56	Figure 83 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	146
Figure 40 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	58	Figure 84 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	154
Figure 41 : Carte des sites patrimoniaux remarquables.....	60	Figure 85 : Carte de visibilité théorique du projet éolien.....	162
Figure 42 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de Montmorillon.....	62	Figure 86 : Carte de visibilité théorique angulaire du projet éolien.....	163
Figure 43 : Carte du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	64	Figure 87 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage (1/2).....	165
Figure 44 : Localisation du site UNESCO	65	Figure 88 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage (2/2).....	166



Figure 89 : Carte des points de photomontage sur la carte de visibilité théorique.....	167
Figure 90 : Carte de localisation des photomontages sur la synthèse des enjeux 1/2.....	168
Figure 91 : Carte de localisation des photomontages sur la synthèse des enjeux 2/2.....	169
Figure 92 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire éloignée.....	201
Figure 93 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire rapprochée.....	285
Figure 94 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire immédiate.....	381
Figure 95 : Tableau récapitulatif des critères d'occupation pour les 3 points étudiés après ajout du projet.....	396
Figure 96 : Localisation du site d'implantation du poste de livraison - position par rapport aux éoliennes.....	398
Figure 97 : Photomontage du poste de livraison depuis la RD 31.....	399
Figure 98 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien.....	402
Figure 99 : Carte des impacts paysagers 1/2.....	404
Figure 100 : Carte des impacts paysagers 2/2.....	405

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles

dominent souvent les autres éléments paysagers.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peut générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création

d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MESURES COMPENSATOIRES - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.



P . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES





